



Foire aux questions



MON COMPTE



MES INSCRIPTIONS



**MES DEMANDES
D'AMÉNAGEMENTS**



**MES
CONVOICATIONS**



MES RÉSULTATS

Retrouvez toutes les réponses à vos questions en 1 clic !

MON COMPTE

1. Je crée mon compte.
2. Puis-je créer un compte même si les inscriptions aux concours ne sont pas ouvertes ?
3. Comment dois-je m'identifier à mon espace candidat ?
4. J'ai perdu mon identifiant de connexion. Comment puis-je me connecter à mon espace candidat ?
5. J'ai perdu mon mot de passe. Comment puis-je le retrouver ?
6. Je n'ai pas reçu de lien d'activation de compte. Que dois-je faire ?
7. Comment visualiser mes données personnelles ?
8. Je souhaite modifier mon nom de naissance, prénom, date de naissance ou ville de naissance.
9. Je souhaite modifier mon nom d'usage dans mon compte candidat.
10. Je souhaite modifier mes coordonnées de contact.
11. Je souhaite modifier mon adresse.
12. Je souhaite modifier mon mot de passe.

MES INSCRIPTIONS

1. Je souhaite m'inscrire à un ou plusieurs concours.
2. Puis-je m'inscrire à un concours non ouvert à l'inscription ?
3. Comment vais-je recevoir ma convocation aux épreuves ?
4. Comment modifier/ supprimer mon inscription ?
5. À quel moment fournir les pièces justificatives nécessaires à l'inscription ?
6. Je souhaite changer d'option.

MES DEMANDES D'AMÉNAGEMENTS

1. En situation de handicap, comment puis-je bénéficier d'aménagements pour concourir ?
2. Comment puis-je déposer une demande d'aménagements à un concours ?
3. Dans quels délais dois-je déposer une demande d'aménagements ?
4. Comment modifier/ supprimer ma demande d'aménagements ?

MES CONVOCATIONS

1. Comment vais-je recevoir mes convocations ?

MES RÉSULTATS

1. Comment vais-je être informé de mes résultats ?
2. Comment et quand vais-je recevoir mes notes ?



MON COMPTE

Je crée mon compte ?

Dans la rubrique « Mon espace candidat » : créez votre compte en 3 étapes :

- 1. CRÉER** : Cliquez sur le bouton « Créer mon compte » et renseignez votre identité et votre adresse courriel.
- 2. ACTIVER** : Vous recevez par courriel un lien d'activation, valable 48 heures : cliquez sur le lien et créez un mot de passe. Votre compte est désormais actif.
- 3. VALIDER** : Vous recevez par courriel votre identifiant pour accéder à votre espace. Reconnectez-vous pour compléter votre compte (adresse et numéros de téléphone).

Attention : conservez bien vos identifiant et mot de passe. Ils seront indispensables pour accéder à votre compte, candidater aux concours et recevoir vos convocations et résultats.

Puis-je créer un compte même si les inscriptions aux concours ne sont pas ouvertes ?

Vous pouvez créer votre compte à n'importe quel moment. Vous pourrez ensuite vous inscrire à un ou plusieurs concours lorsque les inscriptions sont ouvertes.

Comment dois-je m'identifier à mon espace candidat ?

Lors de la création de votre compte, vous avez reçu un identifiant de connexion par courriel. Entrez cet identifiant et saisissez votre mot de passe personnalisé puis cliquez sur « Me connecter ».

J'ai perdu mon identifiant de connexion. Comment puis-je me connecter à mon espace candidat ?

1°) Votre compte est déjà créé et actif :

- Cliquez sur le lien « Identifiant oublié ? » de votre espace candidat.
- Remplissez l'ensemble des champs du formulaire, avec les informations utilisées pour la création de votre compte.

Attention : si vous n'aviez pas finalisé la création de votre compte [cf [étape 3 de la création](#)], c'est-à-dire que vous n'aviez pas saisi toutes les données du formulaire lors de la création de votre compte (adresse personnelle, numéros de téléphone, etc), vous devez saisir **uniquement** votre adresse courriel et votre date de naissance.

- Validez le formulaire
- Un mail contenant un lien de consultation de votre identifiant de connexion vous sera envoyé. **Ce lien est valable 1h.**

2°) Votre compte n'a pas été créé ou n'a pas été activé :

- Sur la page d'accueil, accédez à la rubrique « Mon espace candidat »
- Cliquez sur le bouton « Je crée mon compte »

Pour plus d'information sur la création de votre compte, cliquez [ici](#).



J'ai perdu mon mot de passe. Comment puis-je le retrouver ?

1°) Votre compte est déjà créé et actif :

- Cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ? » de votre espace candidat.
- Remplissez l'ensemble des champs du formulaire, avec les informations utilisées pour la création de votre compte.

Attention, si vous n'aviez pas finalisé la création de votre compte [cf [étape 3 de la création](#)], c'est-à-dire que vous n'aviez pas saisi toutes les données du formulaire lors de la création de votre compte (adresse personnelle, numéros de téléphone, etc), vous devez saisir **uniquement** votre adresse courriel et votre date de naissance.

- Validez le formulaire
- Un mail contenant un lien de réinitialisation de votre mot de passe vous sera envoyé. **Ce lien est valable 1h.**

2°) Votre compte n'a pas été créé ou n'a pas été activé :

- Sur la page d'accueil, accédez à la rubrique « Mon espace candidat »
- Cliquez sur le bouton « Je crée mon compte »

Pour plus d'information sur la création de votre compte, cliquez [ici](#).



Je n'ai pas reçu de lien d'activation de compte. Que dois-je faire ?

Vous avez débuté la création de votre, mais vous n'avez pas reçu le lien vous permettant d'activer votre compte. Pour votre information, l'expéditeur du lien d'activation est ne.pas.repondre@dgfip.finances.gouv.fr.

- 1- Vérifiez que le mail n'est pas dans vos spams (« courriels indésirables »).
- 2- Si, après un délai de 48 h, vous n'avez pas reçu le mail d'activation, contactez le Service attractivité et accueil des candidats :

☎ : 08 06 70 49 49

@ : infocandidat@dgfip.finances.gouv.fr



Comment visualiser mes données personnelles ?

Une fois connecté à votre espace candidat, cliquez sur le bouton en haut à droite intitulé « Mon compte ». Vous pourrez ainsi consulter ou modifier les informations relatives à votre identité, vos coordonnées de contact et votre adresse.



Je souhaite modifier mon nom de naissance, prénom, date de naissance ou ville de naissance.

Ces données de votre identité ne sont pas modifiables depuis votre espace candidat.

Pour les modifier, contactez le Service attractivité et accueil des candidats aux coordonnées suivantes, en joignant un justificatif d'identité :

☎ : 08 06 70 49 49

@ : infocandidat@dgifp.finances.gouv.fr

Pour vos autres données personnelles, connectez-vous à votre espace candidat et cliquez sur le bouton « Mon compte ».

Modifiez alors les données souhaitées en cliquant sur la rubrique concernée ?



Je souhaite modifier mon nom d'usage dans mon compte candidat.

Une fois connecté à votre espace candidat, cliquez sur le bouton en haut à droite intitulé « Mon compte ». Dans la rubrique « mon identité », vous pouvez modifier votre nom d'usage en appuyant sur le bouton « Je modifie mon identité ».



Je souhaite modifier mes coordonnées de contact.

Une fois connecté à votre espace candidat, cliquez sur le bouton en haut à droite intitulé « Mon compte ». Dans la rubrique « Mes coordonnées de contact », vous pouvez modifier votre adresse courriel et vos numéros de téléphone fixe et portable en cliquant sur le bouton « Je modifie mes coordonnées de contact »



Je souhaite modifier mon adresse.

Une fois connecté à votre espace candidat, cliquez sur le bouton en haut à droite intitulé « Mon compte ». Dans la rubrique « Mon adresse », vous pouvez modifier votre adresse en cliquant sur le bouton « Je modifie mon adresse ».



Je souhaite modifier mon mot de passe.

Une fois connecté à votre espace candidat, cliquez sur le bouton en haut à droite intitulé « Mon compte ».

Dans la rubrique « Mes données de sécurité » vous pouvez modifier votre mot de passe en cliquant sur le bouton « Je modifie mes coordonnées de sécurité ».



MES INSCRIPTIONS



Je souhaite m'inscrire à un ou plusieurs concours.

1. Accédez à votre espace candidat.
2. Dans la rubrique « M'inscrire », identifiez la ligne du concours ouvert à l'inscription qui vous intéresse puis cliquez sur « Je m'inscris ».
3. Vérifiez vos données personnelles :
 - Si elles ne sont pas à jour : cliquez sur « Je mets à jour mes données personnelles ».
 - Si elles sont à jour : cliquez directement sur le bouton « Je commence la procédure d'inscription ».
4. Complétez votre inscription en remplissant le formulaire tout en veillant à valider vos choix à chaque étape en cliquant sur le bouton « Je valide les informations renseignées » jusqu'à la dernière étape où vous validerez votre inscription en cliquant sur le bouton « Je valide mon inscription ».
Nous vous conseillons de bien vérifier les options et le centre d'examen que vous choisissez.
5. Finalisez votre inscription en cliquant sur « Terminer la procédure d'inscription ».
6. Un courriel de confirmation d'inscription à un concours est envoyé à l'adresse mail rattachée à votre compte.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, vous conservez la possibilité de vous inscrire en version papier. Dans ce cas, le dossier d'inscription et sa notice doivent être demandés par courriel ou téléphone au Service attractivité et accueil des candidats aux coordonnées suivantes :

☎ : 08 06 70 49 49

@ : infocandidat@dgfip.finances.gouv.fr.

Le dépôt papier doit rester très exceptionnel.



Puis-je m'inscrire à un concours non ouvert à l'inscription ?

Non, vous ne pouvez vous inscrire à un concours que pendant la période d'inscription du concours concerné qui dure en moyenne un mois.

Lorsque la période d'inscription est close, il n'est plus possible de s'y inscrire. Il vous faudra alors attendre l'ouverture du prochain concours.

Ainsi, lorsqu'un concours n'apparaît pas dans la liste disponible dans la rubrique « M'inscrire », cela signifie que la période d'inscription à ce concours est fermée, l'inscription n'est donc pas possible.

N'hésitez pas à consulter les calendriers d'inscription en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/recrutement-avec-concours>

Vous pouvez néanmoins créer votre compte candidat à tout moment.



Comment vais-je recevoir ma convocation aux épreuves ?

Que ce soient pour les épreuves écrites ou orales, vous consulterez votre convocation dans votre « Espace candidat ». Un mail vous informera qu'un document est disponible dans votre espace.

Suivez ainsi votre candidature dans votre espace Candidat :

Accueil > Suivre mes candidatures > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ».



Comment modifier/ supprimer mon inscription ?

Pendant la période d'ouverture des inscriptions :

1 – Accédez à votre candidature dans votre espace Candidat :

Accueil > Suivre mes candidatures > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ».

2 – Dans la rubrique « Ma candidature au concours », cliquez sur « Accéder » pour modifier ou supprimer votre candidature.

Passé ce délai, la modification (ex choix du centre d'examen ou d'option) et la suppression ne sont plus possibles.



À quel moment fournir les pièces justificatives nécessaires à l'inscription ?

Lors de l'inscription, aucune pièce justificative ne sera demandée. Les pièces devront être fournies par courriel lorsque vous serez admis au concours.

Les informations mentionnées par le candidat lors de son inscription le sont sous sa responsabilité.

Je souhaite changer d'option.

Pendant la période d'ouverture des inscriptions, vous pouvez changer l'option choisie – selon les concours. Passé ce délai, la modification n'est plus possible.

Pour changer d'option :

1 – Accédez à votre candidature dans votre espace Candidat :

Accueil > Suivre mes candidatures > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ».

2 – Dans la rubrique « Ma candidature au concours », cliquez sur « Accéder » pour modifier votre candidature.



En situation de handicap, comment puis-je bénéficier d'aménagements pour concourir ?

Les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement de l'épreuve et une aide humaine ou technique. Ces aménagements d'épreuves peuvent revêtir diverses formes telles qu'un temps de composition majoré d'un tiers ou l'utilisation d'un ordinateur par exemple.

Pour en bénéficier, outre son inscription, le candidat concerné devra déposer sa demande **avant la date de clôture des inscriptions** et sera alors contacté par le centre d'examen de son lieu de composition qui lui expliquera la procédure à suivre.

Pour que votre demande d'aménagement puisse être examinée, vous devrez fournir un certificat médical (conformément au modèle transmis par le centre d'examen), établi par un médecin agréé ou un praticien hospitalier, de moins de 6 mois au premier jour des épreuves. Vous pouvez consulter en ligne la liste des médecins agréés par l'Agence Régionale de Santé, selon votre département de résidence.

Ce certificat sera adressé **impérativement** dans le délai fixé par l'arrêté d'ouverture du concours ou de l'examen professionnel à l'ENFiP à l'adresse suivante : enfip.concours@dgifp.finances.gouv.fr.

Ce certificat doit préciser la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.



Comment puis-je déposer une demande d'aménagements à un concours ?

Déposez votre demande d'aménagements directement à la suite de la validation de votre inscription à un concours en cliquant sur « Compléter mon inscription par des aménagements » **ou** depuis votre espace Candidat tant que la période d'inscription au concours est ouverte via le chemin suivant : Accueil > Suivre mes candidatures > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ».

Dans la rubrique « Mes aménagements pour ce concours » :

1 – Cliquez sur « Accéder » pour déposer, visualiser, modifier ou supprimer une demande d'aménagements.

2 – Remplissez le formulaire d'aménagements demandés pour les épreuves écrites et pour les épreuves orales.

3 – Validez votre demande en cliquant sur le bouton « Déposer ma demande ».

Votre demande ne sera toutefois accordée que sur production d'un certificat médical dans les conditions et délais précisés supra.



Dans quels délais dois-je déposer une demande d'aménagements ?

Votre demande d'aménagements devra impérativement être déposée durant la période d'ouverture du concours. Passé ce délai, vous ne pourrez plus en bénéficier.



Comment modifier/ supprimer ma demande d'aménagements ?

Depuis votre espace Candidat, **tant que la période d'inscription au concours est ouverte**, vous pouvez modifier ou supprimer votre demande d'aménagements via le chemin suivant :

Accueil > Suivre mes candidatures > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ».

Dans la rubrique « Mes aménagements pour ce concours », cliquez sur « Accéder » pour déposer, visualiser, modifier ou supprimer une demande d'aménagements.



Comment vais-je recevoir mes convocations ?

Environ 15 jours avant la date de la première épreuve, vous recevrez par mail une notification qui vous informera de la disponibilité de votre convocation dans votre espace Candidat.

Pour accéder à votre convocation dans votre espace Candidat :

1 – Accueil > Suivre mes candidatures > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ».

2 – Dans la rubrique « Mes convocations au concours », cliquez sur « Accéder » pour visualiser vos convocations.

Les convocations indiquent le lieu, la date et l'heure des épreuves.

Des consignes particulières peuvent y être annexées. Prenez en connaissance, car elles sont importantes !



MES RÉSULTATS



Comment vais-je être informé de mes résultats ?

Vous recevrez par mail une notification qui vous informera de la disponibilité de vos résultats dans votre espace Candidat.

Pour accéder à vos résultats dans votre espace Candidat, 3 possibilités :

1 – Cliquez dans le menu sur « Consulter mes résultats »

ou

2 – Accueil > Consulter mes résultats > Accéder

ou

3 – Accueil > Suivre mes candidatures > Accéder > Sélectionner une des inscriptions en cliquant sur la loupe dans la colonne « Accéder ». Dans la rubrique « Mes résultats au concours », cliquez sur « Accéder » .



Comment et quand vais-je recevoir mes notes ?

Vos notes figureront dans les notifications de résultats mises à disposition dans votre espace Candidat :

- lors de la parution des résultats de la phase de pré-admissibilité le cas échéant si vous n'êtes pas pré-admissible ;
- lors de la parution des résultats de la phase d'admissibilité si vous n'êtes pas admissible ;
- lors de la parution des résultats de la phase d'admission pour tous les candidats ayant participé à cette phase.